

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce dixième jour de septembre deux mille dix-huit (10 septembre 2018) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, Maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Le courage, c'est ce qu'il faut pour se lever et parler, mais c'est aussi ce qu'il faut pour s'asseoir et se taire. »

Winston Churchill

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Adoption des règlements d'urbanisme numéros 404-2018, 405-2018, 406-2018, 407-2018 et 408-2018 remplaçant les règlements 229-90, 234-90, 235-90, 237-90, 370-2008 et leurs amendements

7. Autorisation de signataires – Entente inter-municipale entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et la Ville de Shawinigan relative à l'entraide sur la sécurité incendie

8. Mandat – Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats – Préparation et dépôt d'un recours à la Cour supérieure – Dommages causés au chemin le Petit-Saint-Étienne

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

9. *Ouverture d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires – Règlement 447-2018*
 10. *Octroi de contrat – Groupe STA inc. - Rapiéçage d'asphalte sur la rue Principale*
 11. *Octroi de contrat – Sel Frigon inc. - Fourniture de sel déglaçant, saison hivernale 2018-2019*
 12. *Octroi de contrat – Bellemare Environnement - Fourniture de sable abrasif, saison hivernale 2018-2019*
 13. *Octroi de contrat – Multi-Énergie Best – Réparation de systèmes de contrôle et évacuateurs – Ventilation salle communautaire*
 14. *Autorisation à demander des soumissions pour la location de conteneurs et la collecte de déchets – Serres Savoura St-Étienne inc.*
 15. *Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour le déneigement de la rue Lambert – Saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021*
 16. *Autorisation de signataires – Entente pour l'installation d'une clôture mitoyenne au parc François-Chrétien entre les lots contigus 3 811 880 et 3 845 208 du cadastre du Québec*
 17. *Fin de l'entente entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et madame Lise Brunelle et monsieur Gilles Leroux – Entretien saisonnier du chemin du Domaine-Allard (printemps et automne)*
 18. *Demande d'autorisation – Entraînement des pompiers – Immeuble sis au 500, boulevard de la Gabelle*
 19. *Appel de candidatures – Liste de chauffeurs occasionnels - Déneigement, saison 2018-2019*
 20. *Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard du lot 2 781 280 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-12*
 21. *Nomination de la personne désignée pour l'application de la Politique sur la gestion des cours d'eau de la MRC de Maskinongé*
 22. *Candidature de madame Caroline Laforme – Hommage aux ambassadeurs en saines habitudes de vie – Maski en forme*
 23. *Motion de félicitations – Comité culturel – Mercredis culturels*
 24. *Motion de félicitations – Comité organisateur – Méchoui annuel – ATJ Saint-Thomas-de-Caxton*
 25. *Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi familial de balle donnée des sauterelles*
 26. *Motion de félicitations – Monsieur Jonathan Brunelle – Invitation au Championnat du monde d'Ironman à Hawaï*
 27. *Affaires diverses*
 - 27.1 *Autorisation à demander des appels de projets pour la vente du terrain de l'ancien garage/caserne*
- Période de questions*
28. *Clôture de la séance*

2018-09-226

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du conseil municipal du mois de septembre. D'entrée de jeu, il rappelle aux citoyens que la municipalité était en attente d'une confirmation pour l'obtention d'une aide financière de plus de 1,8 million de dollars de la part du ministère des Transports du Québec pour la réfection du chemin le Petit-Saint-Étienne. Malheureusement, cette confirmation est

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

reportée en avril 2019 étant donné que l'enveloppe budgétaire du *Programme d'aide à la voirie locale* est actuellement épuisée. Toutefois, la municipalité a reçu la confirmation que la demande a été analysée, qu'elle est conforme et qu'elle devrait être traitée en priorité lors du renflouement de l'enveloppe budgétaire. C'est donc un dossier à suivre...

Le maire poursuit en abordant le dossier relatif à la requête de propriétaires du secteur du Lac Robert pour que la municipalité devienne propriétaire des rues du secteur et les rende carrossables. Il souligne qu'avant d'aller de l'avant dans ce projet, la municipalité attend de connaître la position, à ce sujet, des cinq (5) propriétaires de ces rues.

En ce qui a trait au prolongement de l'aqueduc municipal vers le secteur des Grès, il souligne que la plupart des résidences sont maintenant reliées au réseau, à l'exception de deux (2) ou trois (3) résidences, dont les propriétaires sont présentement en discussion avec le MTQ.

Ensuite, il mentionne que, dans le dossier de la problématique d'accumulation d'eau du secteur des Gouverneurs, le conseil municipal prévoit convier tous les propriétaires à une rencontre, possiblement en octobre, afin de leur exposer les conclusions du rapport émis par la firme mandatée pour étudier le comportement des eaux souterraines dans ce secteur.

Enfin, le maire félicite tous les comités qui ont organisé les nombreux événements qui se sont déroulés en cette fin d'été sur le territoire de la municipalité : l'équipe des mercredis culturels, l'équipe de l'ATJ de Saint-Thomas pour son méchoui annuel et l'équipe du Tournoi familial de balle donnée des Sauterelles.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 août 2018 et de la séance extraordinaire du 13 août 2018 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2018-09-227

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 août 2018 et de la séance extraordinaire du 13 août 2018 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2018-09-10 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2018-09-228

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2018-09-10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2018-09-229

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 août 2018*, totalisant 1 276 208,56 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 août 2018*, d'une somme de 92 104,54 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

6. Adoption des règlements d'urbanisme numéros 404-2018, 405-2018, 406-2018, 407-2018 et 408-2018 remplaçant les règlements 229-90, 234-90, 235-90, 237-90, 370-2008 et leurs amendements

2018-09-230

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les règlements d'urbanisme suivants :

- Le règlement numéro 404-2018, intitulé *Plan d'urbanisme*;
- Le règlement numéro 405-2018, intitulé *Règlement de zonage*;
- Le règlement numéro 406-2018, intitulé *Règlement de lotissement*;
- Le règlement numéro 407-2018, intitulé *Règlement administratif*;
- Le règlement numéro 408-2018, intitulé *Règlement de construction*.

Les règlements 404-2018, 405-2018, 406-2018, 407-2018 et 408-2018 remplacent les règlements 229-90, 234-90, 235-90, 237-90 et 370-2008, ainsi que leurs amendements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Autorisation de signataires – Entente inter-municipale entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et la Ville de Shawinigan relative à l'entraide sur la sécurité incendie

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les Cités et Villes (RLRQ, c. C-19)* autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4)* autorisant les municipalités à s'assurer, par une entente, le concours du service de

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie excède les capacités de son service de sécurité incendie et permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en déterminer les conditions;

CONSIDÉRANT qu'une entente écrite et signée avec la Ville de Shawinigan a été conclue par la résolution 2013-11-450, qu'elle est à terme et qu'il est dans l'intérêt des parties d'actualiser les ententes existantes afin de tenir compte des nouvelles dispositions législatives apportées par la *Loi sur la sécurité incendie*, des regroupements municipaux survenus, ainsi que du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente comporte de nouvelles clauses et une nouvelle tarification des services;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Shawinigan approuve la nouvelle entente par sa résolution numéro 297-10-07-18 adoptée lors de la séance que son conseil a tenue le 10 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2018-09-231

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Maire, monsieur Robert Landry, et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et la Ville de Shawinigan relative à l'entraide sur la sécurité incendie. L'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Mandat – Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats – Préparation et dépôt d'un recours à la Cour supérieure – Dommages causés au chemin le Petit-Saint-Étienne

CONSIDÉRANT les travaux de réfection d'urgence effectués par la municipalité en raison de l'affaissement du chemin le Petit-Saint-Étienne (été-automne 2017);

CONSIDÉRANT que ces dommages ont été causés par une intervention humaine;

CONSIDÉRANT qu'une mise en demeure et divers avis ont été envoyés aux propriétaires afin de tenter d'obtenir une indemnisation sans devoir entreprendre de procédure judiciaire;

CONSIDÉRANT que l'assureur de l'entrepreneur a décliné toute responsabilité à l'égard de son assuré et refuse de donner suite à la réclamation de la municipalité et que l'assureur des propriétaires n'a pas fait part de sa position à ce jour malgré le délai accordé jusqu'au 1^{er} août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats d'entreprendre des procédures judiciaires, afin d'obtenir le remboursement des sommes engagées par la municipalité pour réparer d'urgence le chemin le Petit-Saint-Étienne, à la suite de son affaissement;

2018-09-232

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats pour préparer et déposer

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

un recours à la Cour supérieure, afin de récupérer les frais engagés par la municipalité, dans le cadre des dommages causés au chemin le Petit-Saint-Étienne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Ouverture d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires – Règlement 447-2018

CONSIDÉRANT l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 31 juillet 2018, du règlement d'emprunt numéro 447-2018 décrétant une dépense et un emprunt de trois cent soixante-neuf mille dollars (369 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut contracter un emprunt temporaire en vertu de l'article 1093 du *Code municipal du Québec*;

2018-09-233

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'ouverture d'un emprunt temporaire, sous forme de marge de crédit, auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, pour un montant n'excédant pas trois cent soixante-neuf mille dollars (369 000 \$).

Il est aussi résolu d'autoriser le Maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Groupe STA inc. - Rapiéçage d'asphalte sur la rue Principale

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage d'asphalte sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires des cinq (5) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Groupe STA inc.	16 650 \$
Pavage Gravel inc.	20 083,50 \$

2018-09-234

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le rapiéçage d'asphalte sur la rue Principale à Groupe STA inc., au montant de 16 650 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – Sel Frigon inc. - Fourniture de sel déglaçant, saison hivernale 2018-2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel déglaçant pour la saison hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Sel Frigon inc.	67 266 \$
Sel Warwick inc.	72 900 \$
Sebci inc. (Somavrac)	80 100 \$
Mines Seleine	Non-soumissionnaire

2018-09-235

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture de sel déglaçant, saison hivernale 2018-2019, à Sel Frigon inc., au montant de 67 266 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Bellemare Environnement - Fourniture de sable abrasif, saison hivernale 2018-2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sable abrasif, saison hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Bellemare Environnement	27 300 \$
Sablière Claude Grenier et fils inc.	28 875 \$
Maskimo Construction inc.	29 400 \$

2018-09-236

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture de sable abrasif, saison hivernale 2018-2019, à Bellemare Environnement, au montant de 27 300 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Multi-Énergie Best – Réparation de systèmes de contrôle et évacuateurs – Ventilation salle communautaire

2018-09-237

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Multi-Énergie Best le contrat pour la réparation de systèmes de contrôle et d'évacuateurs (ventilation) à la salle communautaire, pour un montant de 3 450 \$, avant taxes, suivant l'offre de services professionnels datée du 29 août 2018.

Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer ledit contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation à demander des soumissions pour la location de conteneurs et la collecte de déchets – Serres Savoura St-Étienne inc.

2018-09-238

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale à

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

procéder à un appel d'offres public pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour le déneigement de la rue Lambert – Saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021

2018-09-239

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement de la rue Lambert, pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Autorisation de signataires – Entente pour l'installation d'une clôture mitoyenne au parc François-Chrétien entre les lots contigus 3 811 880 et 3 845 208 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et madame Sylvie Paquet sont toutes deux propriétaires de lots contigus, désignés comme étant les lots 3 811 880 (municipalité) et 3 845 208 (Sylvie Paquet) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Sylvie Paquet pour l'aménagement, sur la ligne séparative de leur propriété, d'une clôture servant à séparer leur fonds, conformément à l'article 1002 du *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue par madame Sylvie Paquet de l'entreprise Clôtures Henri Michaud, datée du 26 avril 2018, et le plan y afférent, pour l'aménagement de ladite clôture;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure une entente entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et madame Sylvie Paquet pour l'aménagement de cette clôture mitoyenne;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2018-09-240

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Maire, monsieur Robert Landry, et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et madame Sylvie Paquet, relative à l'installation d'une clôture mitoyenne au parc François-Chrétien sur la ligne séparative des lots contigus 3 811 880 (municipalité) et 3 845 208 (madame Sylvie Paquet) du cadastre du Québec. L'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Fin de l'entente entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et madame Lise Brunelle et monsieur Gilles Leroux – Entretien saisonnier du chemin du Domaine-Allard (printemps et automne)

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée le 24 septembre 2015, conclue par la résolution 2015-09-324, entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et madame

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

Lise Brunelle et monsieur Gilles Leroux, tous deux domiciliés au 4, chemin du Domaine-Allard, pour l'entretien saisonnier du chemin du Domaine-Allard par le passage d'une niveleuse à la fin du printemps et en automne;

CONSIDÉRANT que l'entente avait été signée pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'en 2020, mais que, dans une correspondance datée du 22 août 2018 et signée par huit (8) propriétaires concernés, ces derniers demandent à la municipalité d'annuler l'entente pour l'entretien du chemin du Domaine-Allard avec la niveleuse, au printemps et à l'automne, pour les années 2019 et 2020;

2018-09-241

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, à la demande de huit (8) propriétaires concernés, d'annuler l'entente signée le 24 septembre 2015 et conclue par la résolution 2015-09-324 entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et madame Lise Brunelle et monsieur Gilles Leroux, et de mettre fin à l'entretien saisonnier du chemin du Domaine-Allard par le passage d'une niveleuse à la fin du printemps et en automne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande d'autorisation – Entraînement des pompiers – Immeuble sis au 500, boulevard de la Gabelle

CONSIDÉRANT que l'entreprise Groupe Bellemare a autorisé la municipalité à faire un entraînement du service incendie à son site situé au 500, boulevard de la Gabelle, à Saint-Étienne-des-Grès;

2018-09-242

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Service incendie à procéder, le 22 septembre 2018, à un entraînement du service incendie dans l'immeuble appartenant à l'entreprise Groupe Bellemare qui est sis au 500, boulevard de la Gabelle, à Saint-Étienne-des-Grès, et que la responsabilité de cet événement incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Appel de candidatures – Liste de chauffeurs occasionnels - Déneigement, saison 2018-2019

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

2018-09-243

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un appel de candidatures pour l'établissement d'une liste de chauffeurs occasionnels affectés au déneigement.

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

20. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard du lot 2 781 280 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-12

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de la compagnie 9078-1170 Québec inc., représentée par madame Jocelyne Maes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), vise l'aliénation et le lotissement en sa faveur d'une partie du lot numéro 2 781 280, d'une superficie approximative de 12,9 hectares, du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-12;

CONSIDÉRANT que la requérante désire faire l'acquisition de cette partie de lot afin d'augmenter la superficie de ses terres cultivables;

CONSIDÉRANT que la requérante possède déjà une terre de grandes cultures sur un lot contigu à l'emplacement visé, portant le numéro 4 056 082;

CONSIDÉRANT que le lot numéro 2 781 280 est la propriété de monsieur Claude Désaulniers;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot visé par la demande est déjà en location et utilisée aux fins de grandes cultures;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aurait aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

2018-09-244

À CES CAUSES, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande d'autorisation de la compagnie 9078-1170 Québec inc., auprès de la CPTAQ, qui vise l'aliénation et le lotissement en sa faveur d'une partie du lot numéro 2 781 280, d'une superficie approximative de 12,9 hectares, du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Nomination de la personne désignée pour l'application de la Politique sur la gestion des cours d'eau de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a conclu, par la résolution 2007-11-433, une entente avec la MRC de Maskinongé qui confie aux municipalités du territoire de la MRC de Maskinongé certaines responsabilités à l'égard des cours d'eau et prévoit les modalités de son application, en vertu des dispositions de l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, 2005, c-6);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne désignée pour l'application de ladite politique;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2008-02-073 nomme madame Johanne Bérard comme personne désignée;

CONSIDÉRANT que, par la résolution 2016-04-148, madame Geneviève Massicotte s'est vu attribuer le poste d'Inspectrice en bâtiment et en environnement;

2018-09-245

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme madame Geneviève Massicotte, Inspectrice en bâtiment et en environnement, comme personne

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

La résolution 2018-09-245 a été modifiée par la résolution 2019-08-201

désignée de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour l'application de la *Politique sur la gestion des cours d'eau* sous la juridiction de la MRC de Maskinongé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est aussi résolu que la présente résolution abroge et annule la résolution 2008-02-073.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Candidature de madame Caroline Laforme – Hommage aux ambassadeurs en saines habitudes de vie – Maski en forme

2018-09-246

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès soumette, dans le cadre de l'Hommage aux ambassadeurs en saines habitudes de vie organisé par l'organisme Maski en forme, la candidature de madame Caroline Laforme, pour son implication au Défi santé « Saint-Étienne se ramasse », à titre d'ambassadrice en saines habitudes de vie de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Motion de félicitations – Comité culturel – Mercredis culturels

2018-09-247

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité culturel pour la tenue de la 7^e édition des Mercredis culturels au cours de la saison estivale 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Motion de félicitations – Comité organisateur – Méchoui annuel – ATJ Saint-Thomas-de-Caxton

2018-09-248

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur du méchoui annuel de l'ATJ qui s'est tenu le 18 août 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi familial de balle donnée des sauterelles

2018-09-249

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur de la 19^e édition du Tournoi familial de balle donnée des sauterelles qui s'est tenue les 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Motion de félicitations – Monsieur Jonathan Brunelle – Invitation au Championnat du monde d'Ironman à Hawaï

2018-09-250

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Monsieur Jonathan Brunelle, résident Stéphanois, qui a été invité à participer au Championnat du monde d'Ironman à Hawaï en octobre prochain, à la suite de l'obtention d'une excellente troisième position, dans la classe relevée des 35-39 ans, au Ironman de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

27. Affaires diverses

27.1 Autorisation à demander des appels de projets pour la vente du terrain de l'ancien garage/caserne

2018-09-251

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des appels de projets pour la vente du terrain de l'ancien garage/caserne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 19 h 59;
Fin : 20 h 14.

28. Clôture de la séance

2018-09-252

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 14.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m. a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.